

**Pour une juste représentation des genres en français :
la rédaction épïcène à Condition féminine Canada**

2011

Rédigé par : Marie-Josée Martin
Agente principale de la qualité linguistique
Direction des communications et de la planification stratégique

Approuvé par le Comité exécutif le 22 novembre 2011

1. Préambule

Condition féminine Canada est l'organisme fédéral chargé de promouvoir l'égalité des sexes, ainsi que d'assurer la pleine participation des femmes à la vie économique, sociale, culturelle et politique du pays.

Pour promouvoir l'égalité, il ne suffit pas de promulguer des lois ou de mettre en place des politiques d'action positive; il faut changer les attitudes, la culture. Déjà en 1970, la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme notait « les généralisations simplistes au sujet des femmes, dont la littérature et la pensée, et même le langage des pays occidentaux sont pleins »¹. Or, la langue est le principal vecteur de la culture. D'où l'importance de veiller à une représentation adéquate des femmes à l'écrit, en particulier dans une langue comme le français, qui marque le genre.

2. Définitions

<i>épïcène</i>	Décrit une technique de rédaction ou un texte qui met en évidence de façon équitable la présence des femmes et des hommes. Cette présence se manifeste par l'emploi de mots qui désignent aussi bien les femmes que les hommes (c'est-à-dire, par des formulations neutres), ou encore qui parlent explicitement tantôt des femmes, tantôt des hommes (c'est-à-dire, par la féminisation syntaxique) ² .
<i>féminisation lexicale</i>	Procédé par lequel un nom ou un titre masculin est transposé au féminin. Le <i>rédacteur</i> devient ainsi la <i>rédactrice</i> , l' <i>agent financier supérieur</i> devient l' <i>agente financière supérieure</i> , etc.
<i>féminisation syntaxique</i>	Procédé de rédaction par lequel on nomme explicitement les femmes et les hommes, notamment par l'utilisation de doublets dans les phrases (p. ex. : Le gouvernement souhaite consulter les citoyennes et citoyens).
<i>générique</i>	Se dit d'un mot qui désigne une classe d'êtres ou d'objets susceptibles d'être désignés chacun par un nom spécifique, p. ex. : un <i>cours d'eau</i> (rivière, fleuve, etc.) ou une <i>personne</i> (homme ou femme).

¹ *Rapport de la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme*, Ottawa, 1970, chap. 1 [en ligne : http://www.acswccf.nb.ca/index.php?option=com_content&view=article&id=400&Itemid=58&lang=fr].

² D'après *Avoir bon genre à l'écrit : guide de rédaction épïcène* de Pierrette Vachon-L'Heureux et Louise Guénette, Office québécois de la langue française, Québec, Les Publications du Québec, 2006.

genre Le mot renvoie à deux notions distinctes :
 a) la catégorie grammaticale d'un nom (féminin ou masculin);
 b) le « sexe social »³ d'une personne, par opposition à son sexe biologique.

3. Contexte

La langue « est ce qui porte et structure la pensée »⁴. Déjà en 1899, Hubertine Auclert soulignait l'importance du langage comme outil d'émancipation des femmes.⁵

Toutes et tous, nous avons appris à l'école que « le masculin l'emporte sur le féminin ». C'est la règle de Vaugelas⁶, lequel considérait le masculin comme le plus noble des deux genres; une règle qui continue de fausser la représentation sociale des genres⁷ parce qu'elle rend les femmes invisibles ou les infériorise. Ainsi, dans l'espace international, c'est encore « droits de l'homme » qui est l'expression consacrée pour parler des droits des hommes et des femmes. L'adjectif s'accorde couramment au masculin dès qu'un des noms auxquels il se rapporte est masculin (p. ex. : on écrit *une mère, un fils et une fille futés*)⁸. Le féminin est aussi associé au vulgaire (p. ex. : on dit *le grand amour* [masc.], mais les *amours enfantines* [fém.])⁹.

Pourtant, il n'en a pas toujours été ainsi. Sous le régime féodal, les femmes occupaient une place importante dans le paysage public, ce que la langue reflétait. Elle foisonnait de féminins (comme *emperière* [empereur], *lieutenande* [lieutenant], *médecine* [médecin] et *bourelle* [boureau])¹⁰, tombés en désuétude après l'adoption du code de Napoléon¹¹ qui a assujetti juridiquement l'épouse à son mari.

³ L'expression est de la féministe Christine Delphy. Elle figure notamment dans l'entrevue que M^{me} Delphy a accordée au journal *La Gauche* le 2 juin 2002 [en ligne : www.lagauche.com/lagauche/spip.php?article27].

⁴ Appel fondateur de l'association L'Avenir de la langue française, publié dans *Le Monde* le 11 juillet 1992 avec les noms de ses trois cents premiers signataires [en ligne : <http://www.avenir-langue-francaise.fr/file/association/Appel11juillet1992.pdf>].

⁵ Fabienne Baider, Edwige Khaznadar et Thérèse Moreau. « Les enjeux de la parité linguistique », dans *Nouvelles questions féministes*, décembre 2007 [en ligne : <http://lmsi.net/spip.php?article697>].

⁶ Claude Favre de Vaugelas, grammairien français mort en 1650. Vaugelas a figuré parmi les premiers membres de l'Académie française. Il est l'auteur du célèbre traité de grammaire *Remarques sur la langue française, utiles à ceux qui veulent bien parler et bien écrire*.

⁷ Baider, Khaznadar et Moreau, *op. cit.*

⁸ Il n'en a pas toujours été ainsi, et certaines rédactrices commencent à rétablir l'ancien usage de l'accord par voisinage, aussi dit accord de proximité, qui donne des tours comme *les candidats et les candidates choisies* ou *les vendeurs et les vendeuses compétentes*. Jacques Desrosiers offre une excellente synthèse du sujet dans « Voisinage et collisions », article paru dans *L'Actualité langagière* en 2000 et reproduit dans les *Chroniques de langue* du Bureau de la traduction [en ligne : <http://btb.termiumplus.gc.ca/chroniq-srch?lang=fra&srchtxt=accord%20proximit%26eacute%3B&cur=5&nbr=6&lettr=&page=>].

⁹ Baider, Khaznadar et Moreau, *op. cit.*

¹⁰ Jacques Leclerc, *Histoire de la langue française*, chap. 3, sur le site du *Trésor de la langue française au Québec*, hébergé par l'Université Laval [en ligne : www.tlfg.ulaval.ca/axl/francophonie/HIST_FR_s3_Ancien-francais.htm].

¹¹ C'est-à-dire, le Code civil. Céline Labrosse, *Pour une langue française non sexiste*, Boisbriand, Les Intouchables, 2002.

Objecter que la féminisation est contraire au génie de la langue, c'est donc nier ce riche passé et, surtout, faire abstraction d'une caractéristique fondamentale des langues vivantes, à savoir qu'elles sont « inexorablement en changement »¹². Les femmes tendent « à ne pas se sentir touchées, à se voir oubliées »¹³ lorsqu'un texte ne fait pas état de leur présence.

On peut dire que la féminisation lexicale fait maintenant partie des mœurs. Il suffit de jeter un coup d'œil aux annonces d'emplois sur [Publiservice](#), sur [Emploi-Québec](#) et d'autres sites pour constater que les titres de fonctions sont, partout, mis au féminin et au masculin. Il y a déjà une trentaine d'années que la Classification canadienne descriptive des professions a été féminisée¹⁴. Quand le Premier ministre du Canada s'adresse à la population, il emploie couramment le doublet « les Canadiens et les Canadiennes ». Toutefois, pour bien représenter les deux genres à l'écrit, il faut aller encore plus loin : il faut faire état de la présence des femmes dans tout le texte, et c'est là le but de la rédaction épïcène.

Plusieurs institutions se sont dotées de politiques ou de guides¹⁵ de rédaction épïcène. En 1995, le gouvernement du Canada s'est engagé dans son Plan fédéral pour l'égalité entre les sexes¹⁶ à « adopter une terminologie uniforme sensibilisée au sexisme dans toute l'administration fédérale »¹⁷. La Politique sur les communications du gouvernement de 1996 allait encore plus loin en exigeant des institutions fédérales qu'elles adoptent « des pratiques justes en matière de communication en évitant les stéréotypes sexuels dans leurs communications, en veillant à une juste représentation de tous les membres de la société

¹² Labrosse, *op. cit.*

¹³ Hélène Dumais, « Pour un genre à part entière », paru dans *Recherches féministes*, vol. 5, n° 1, 1992 et consulté sur *Érudit* [en ligne : <http://www.erudit.org/revue/rf/1992/v5/n1/057679ar.pdf>].

¹⁴ *La féminisation au gouvernement de l'Ontario, version corrigée*, Service de traduction du gouvernement, Toronto, 2003 [en ligne : www.onterm.gov.on.ca/feminisation.html#historique].

¹⁵ Voici quelques exemples de guides d'ici et d'ailleurs (en ordre de parution) :

- *Pour un genre à part entière. Guide pour la rédaction de textes non sexistes*, Québec, ministère de l'Éducation (Coordination à la condition féminine), 1988.
- *À juste titre. Guide de rédaction non sexiste*, Toronto, Direction générale de la condition féminine de l'Ontario, 1994 [en ligne : www.ofa.gov.on.ca/fr/questions-ajustetitre.html].
- *Écrire les genres. Guide romand d'aide à la rédaction administrative et législative épïcène*, Bureaux de l'égalité romands, 2002 [en ligne : www.egalite.ch/langage-epicene.html].
- Guide relatif à la rédaction épïcène : respect des genres masculin et féminin, Université de Sherbrooke, 2008 [www.usherbrooke.ca/accueil/fileadmin/sites/accueil/documents/direction/directives/2600-410.pdf].

¹⁶ Condition féminine Canada. *À l'aube du XXI^e siècle : Plan fédéral pour l'égalité entre les sexes*, Ottawa, 1995 [en ligne : <http://dsp-psd.tpsgc.gc.ca/Collection/SW21-15-1995F.pdf>]. Publié en anglais sous le titre *Setting the Stage for the Next Century: The Federal Plan for Gender Equality* [en ligne : <http://dsp-psd.tpsgc.gc.ca/Collection/SW21-15-1995E.pdf>].

¹⁷ En fait, l'engagement énoncé dans le plan en anglais (« The federal government is committed to: [...] the use of gender-sensitive language throughout the federal government ») a une visée beaucoup plus large, puisqu'il parle de langage (correspondant en gros à la notion de féminisation syntaxique) plutôt que de terminologie (correspondant à la féminisation lexicale).

canadienne »¹⁸. Le guide de rédaction publié par le Bureau de la traduction la même année¹⁹ proposait quelques techniques de féminisation des textes, en insistant sur le caractère facultatif de la féminisation.

La féminisation des textes ne peut cependant pas être facultative compte tenu de l'objectif d'égalité entre les sexes que s'est fixé le gouvernement du Canada. Il ne peut y avoir d'égalité sans visibilité, c'est-à-dire qu'il faut veiller à ce que les deux sexes soient représentés de façon équitable dans nos écrits et puissent s'y reconnaître.

La rédaction épïcène, en assurant la visibilité des deux sexes, contribue à l'analyse comparative entre les sexes²⁰, que le gouvernement s'est engagé une première fois à mettre en œuvre en 1995²¹ et envers laquelle il a renouvelé son engagement en 2009²².

4. Objectif

Le présent document a pour objet de promouvoir l'utilisation de procédés rédactionnels qui assurent aux femmes une juste visibilité dans tous les écrits de Condition féminine Canada en français et, ce faisant, favorisent l'égalité des sexes.

5. Principe directeur

Tous les documents internes et externes de Condition féminine Canada sont rédigés de manière à représenter équitablement les femmes et les hommes, en donnant la préséance aux premières. Pour ce faire, toute personne qui rédige pour l'organisme applique la gamme des procédés de rédaction épïcène disponibles (voir le [Guide de rédaction épïcène de Condition féminine Canada](#)), en se souciant tant de la nature des textes que de l'auditoire visé, et sans sacrifier la lisibilité.

¹⁸ *Politique sur les communications du gouvernement*, 1996, Secrétariat du Conseil du Trésor [en ligne : www.tbs-sct.gc.ca/archives/sipubs/communication/1996/commun01-fra.asp]. Cette politique a été remplacée en 2002, et la politique en vigueur [en ligne : www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=12316§ion=text#cha1], qui date de 2006, insiste sur les principes de diversité et de multiculturalisme, plutôt que sur la féminisation ou l'élimination des stéréotypes sexuels.

¹⁹ *Le guide du rédacteur*, 2^e édition, Bureau de la traduction, Ottawa, 1996 [en ligne : <http://btb.termiumplus.gc.ca/tpv2guides/guides/redac/index-fra.html?lang=fra>].

²⁰ L'analyse comparative entre les sexes est une méthode par laquelle on cerne les effets d'une politique, d'un programme ou d'une initiative sur les femmes et sur les hommes, dans toute leur diversité.

²¹ Condition féminine Canada, 1995, *op. cit.*

²² En réponse aux recommandations formulées par la vérificatrice générale du Canada au printemps de 2009, le Bureau du Conseil privé, le Secrétariat du Conseil du Trésor et Condition féminine Canada ont présenté, en octobre de la même année, le *Plan d'action ministériel pour l'analyse comparative entre les sexes* [en ligne : <http://www.swc-cfc.gc.ca/pol/gba-ac/s/ap-pa/index-fra.html>].